DEPARTEMENT DU CHER



## MAIRIE DE NANCAY 18330

Téléphone: 02.48.51.81.35 E-mail: mairie@nancay.fr

Nombre de conseillers en

exercice: 14

Présents: 11

Votants: 12

Date de la convocation: 04/04/2024

Date d'affichage: 04/04/2024

OBJET: Affectation du résultat de 2023 de la M57

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

## **EXTRAIT**

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

**DÉLIBÉRATION N°2024 04 037** 

L'an deux mille vingt-quatre

le onze avril à dix-neuf heures.

le Conseil Municipal de la Commune de Nançay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents: Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.

Messieurs BAILLY, BONNOT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT,

URBAIN.

Excusée: Madame GUÉRU.

Absents: Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Secrétaire: Madame Murielle BOUGIS.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats antérieurs reportés à savoir :

- en section de fonctionnement : 299 358.11 €

- en section d'investissement : 120 960.82 €

vu les résultats de l'exercice 2023 :

- en section de fonctionnement : 149 261.64 € + 13 754.25 € du C.C.A.S.

- en section d'investissement : -167 255.61 €

vu les résultats cumulés :

- en section de fonctionnement : 462 374.00 €

en section d'investissement : -46 294.79 €

vu l'état des restes à réaliser en dépenses : 15 741.46 €

vu l'état des restes à réaliser en recettes :

0.00€

et après en avoir délibéré,

décide de répartir le résultat de fonctionnement comme suit : 400 337.75 € à l'article 002 et 62 036.25 € à l'article 1068 et le déficit d'investissement, soit : 46 294.79 € à l'article 001.

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération n°2024 04\_004 déposée en Préfecture du Cher le 23.05.2024.

Fait à Nançay, le 25 juin 20

La secrétaire,

Murielle BOUGIS.

Alain UKBARN

Le Maire

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 25 juin 2024.